



REGLEMENT INTERIEUR STUDIOS ON AIR

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser le fonctionnement des Studios On Air dont l'objet est de promouvoir les pratiques artistiques autour de la danse, le chant, le théâtre et le bien être. Il est opposable à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Chaque Membre des Studios On air reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de ce contrat (disponibles à l'accueil du centre) et s'engage à le respecter.

1 - DEROULEMENT DES COURS

Les cours seront assurés de septembre à juin. Le centre est fermé lors des vacances officielles scolaires ; néanmoins Studios On Air, peut organiser dans le cadre de leurs répétitions quelques journées supplémentaires pendant ces périodes.

- Le centre ne fait pas de déduction sur les prix pendant les vacances scolaires ou les jours fériés.
- Le centre se réserve le droit de changer de groupe ou de cours un élève qui ne serait pas dans le bon niveau ou qui ne parviendrait pas à s'adapter à son groupe.
- Si un professeur devait être absent, celui-ci sera, dans la mesure du possible, remplacé ou reporté à une date ultérieure. Les horaires des cours annoncés peuvent faire l'objet de modifications avec préavis et ne constituent en aucun cas un motif de remboursement.
- Le centre se réserve le droit d'annuler un cours si les conditions d'organisation ne sont pas remplies ou à cause de tout autre cas de force majeure.
- Les cours sont dispensés par des professeurs et coachs choisis par le Directeur Pédagogique. Ils sont responsables de l'organisation des cours.
- Mau est directeur artistique et chorégraphe. Il sera amené à partir en création au cours de l'année. Les cours seront dans ce cas dispensés par un autre professeur.

2 - TENUE ET MATERIEL

Pour les cours, une tenue souple et adéquate est exigée. Aucun uniforme n'est imposé. Les cheveux longs doivent être attachés.

Si vous souhaitez porter des chaussures, elles doivent être propres et ne pas avoir été en contact avec le sol extérieur.

Nous demandons aux personnes inscrites aux cours de Pilâtes et Stretching, de ramener leur tapis.

3 - ACCES ET LOCAUX

Toute personne non inscrite n'aura accès qu'à l'accueil à l'exclusion de tout autre espace. Nous déclinons toute responsabilité pour toute personne non inscrite aux cours. L'accès aux vestiaires et aux studios est exclusivement réservé aux professeurs et aux élèves à l'exception des parents des niveaux éveil et initiation. Aucun spectateur n'est autorisé pendant les cours.

Les adhérents ont interdiction d'entrer dans le bureau administratif sans permission.

4 - COMPORTEMENT, DISCIPLINE ET SAVOIR VIVRE

Chaque élève apporte de l'eau. Pour le bien-être de tous, il est interdit de manger à l'intérieur des salles de cours. Merci de pas manger de nourriture trop odorante. Toute consommation d'alcool, de substances illicites ou de cigarette est strictement interdite.

Chaque matériel emprunté devra être remis à sa place. Il sera remis propre, en parfait état et bien rangé. Personne n'empruntera du matériel sans l'autorisation du responsable.

Dans les locaux, nous vous demandons de respecter ces lieux communs en les gardant propres et rangés. Il vous est demandé d'y parler à voix basse et de ne pas gêner les cours ni les autres occupants.

Afin que tout le monde se sente bien dans le centre, il est indispensable de respecter les règles essentielles de cordialité : respect, bienveillance, politesse, courtoisie envers les autres membres et les professeurs sont exigés.

Tout manquement à cet esprit de convivialité pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre de la part du Directeur Pédagogique. Une exclusion temporaire ou définitive peut être décidée pour tout comportement perturbant la vie du centre et des activités.

Le Membre et ses accompagnants seront respectueux des locaux, équipements, de ses dirigeants, des professeurs ainsi que des autres membres. Les élèves qui, par leur comportement, perturberaient les cours, se verront interdire l'accès du centre sans remboursement. Si des membres ou leurs invités endommagent les locaux du centre ou ses équipements par suite de négligence ou d'imprudance, ils devront indemniser le centre à concurrence du préjudice subi par celle-ci.

Quelques points importants:

- Les téléphones portables doivent être éteints durant toute la durée du cours.
- Aucune photo, vidéo ne peut être prise pendant les cours sans l'accord du centre.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du centre.
- Aucune boisson (excepté de l'eau), nourriture, chewing-gum ne sera accepté dans les studios.
- Le Membre ne peut en aucun cas pénétrer dans les salles de danse sans l'accompagnement du professeur.
- Les salles de cours ne sont pas accessibles (sauf autorisation spéciale) aux personnes étrangères (famille, amis, visiteurs, ...) durant toute la durée du cours.
- Il est obligatoire d'arriver à temps au début du cours. Un professeur pourra refuser l'accès au cours à un Membre qui arriverait plus de 15 min après le début de celui-ci, sans possibilité de remboursement de la séance non suivie. En cas de non respect de ces règles, le centre se réserve le droit de refuser ou d'interdire à tout moment l'accès aux membres dont le comportement le justifie, sans possibilité de remboursement.
- Les parents sont priés de venir chercher l'élève au plus tard 10 min après la fin du cours. Aucun enfant ne pourra sortir du centre sans la présence d'un de ses parents ou d'une tierce personne ayant leur autorisation.

REGLEMENT INTERIEUR

STUDIOS ON AIR

5 - SPECTACLE

Le spectacle n'est pas obligatoire, cependant chaque membre devra nous signaler au plus vite s'il ne désire pas y participer. Une date "butoir" sera donnée au Membre. Si le membre décide de ne pas y participer, il devra assumer les inconvénients (répétitions des chorégraphies pour le spectacle pendant le cours, perte d'une partie d'un cours pour les essayages des costumes...). Il est précisé que le coût de participation aux frais des costumes est à charge du Membre et inclus dans la cotisation annuelle.

Le centre se réserve le droit de refuser la participation au spectacle à :

- Tout Membre n'ayant pas satisfait les exigences spécifiques de son professeur (régularité, maîtrise de la chorégraphie, autres exigences spécifiques).
- Tout Membre ayant été absent 3 fois de manière injustifiée de janvier à juin 2025.
- Tout Membre n'ayant pas acquitté l'entièreté des sommes dues envers les Studios On Air.
- Tout Membre n'ayant pas remis son chèque de caution ainsi que ses mensurations.

Tout Membre ayant signalé sa non participation, après la "date butoir" donnée par le centre, verra son chèque de caution automatiquement encaissé. Les costumes sont fournis par le centre, il vous sera peut-être demandé de participer par l'apport d'éléments comme chaussures, t-shirt, débardeur, brassière, legging, short etc... Attention, les costumes restent la propriété du centre et il sera demandé de les restituer après le Gala. Le costume devra être rendu propre et lavé (selon les consignes donnés par les membres du bureau) Le chèque de caution sera encaissé si le costume n'est pas restitué, dégradé, ou non lavé.

Pour les représentations de saison (galas), l'achat des billets s'effectuent auprès d'un prestataire externe à SOA. Il en est de la responsabilité de l'acheteur de vérifier attentivement la séance et l'horaire souhaités. L'article L.221-28, 12° du code de la consommation précise que le consommateur ne bénéficie pas de droit de rétractation. Les conditions générales de vente de billets pour des événements culturels ne prévoient pas de possibilité d'échange ou de remboursement. Les adhérents ou parents d'adhérents, ne bénéficient d'aucune réduction de part leur appartenance aux Studios On Air.

6 - PERTE - VOL

Le centre ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte/vol survenu dans les locaux du centre. Le Membre est prié de veiller sur ses affaires. Les objets perdus et retrouvés sont conservés pendant 3 mois à l'accueil du centre. Dépassé ce délai, ils seront donnés à une œuvre caritative.

7 - FICHER INFORMATIQUE - DROIT A L'IMAGE

Le centre respecte les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », relative à la protection de la vie privée concernant le traitement de données à caractère personnel. Les données personnelles du Membre sont consignées dans la base de données du centre et traitées en vue de la gestion du fichier clients, des produits et services proposés, de la réalisation d'études de marché, afin d'informer le membre de l'existence de nouveaux produits et services ainsi que dans le cadre de la mise œuvre de campagnes de promotion et d'information. Les données à caractère personnel ne seront pas transmises à des tiers. Chaque Membre a le droit de consulter les informations qui le concernent et/ou de les modifier, et de supprimer le contenu. En s'inscrivant, le Membre (ou la personne responsable, pour les mineurs) cède l'universalité de ses droits à l'image, de ses droits d'exploitation attachés à ses contributions fournies dans le cadre du centre SOA, pour destination, notamment publicitaire, promotionnelle, d'information et de commercialisation, et pour tous produits et services. Les droits d'exploitation comprennent l'intégralité des droits d'adaptation, de reproduction, de représentation, ainsi que tous les droits d'utilisation secondaires incluant, sans que ceci soit limitatif, le droit d'adapter, avec ou sans transposition de genre à l'autre, et modifier vos contributions, le droit d'enregistrer et reproduire les résultats des contributions du Membre sur tous supports, par tous procédés techniques connus ou à découvrir à ce jour.

8 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement des Studios On Air est établi par le conseil d'administration. Il peut être modifié par ce même conseil à tout moment, sur proposition du bureau.

Tout manquement au présent règlement pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- avertissement oral
- exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.



Fait à Mouvaux, le 1er juin 2024

L'équipe SOA